



MDP

DECISION N°244

« FINANCES LOCALES DIVERS »

« Sinistre du 26 mars 2022 - Incendie logement n°2 au 35 rue du Docteur Schweitzer »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre survenu le 26 mars 2022, lors duquel un incendie s'est déclaré dans le logement n°2 situé 35 rue du Docteur Schweitzer à Pompey, occasionnant des dégâts dans tout l'appartement,

Considérant la proposition de notre assureur SMACL, d'indemniser la commune pour un montant 2 886 €, suite à la réception de la dernière quittance de loyer et correspondant à 5 mois de loyers charges déduites,

Le Maire,

DECIDE

- **D'accepter** de notre assureur SMACL la somme de 2 886 Euros en indemnisation du solde de ce sinistre.
- La recette sera affectée à l'article 7788 de l'exercice 2023.

Pompey, le 21 septembre 2023



Le Maire,

Laurent TROGRILIC

Publié par voie électronique le 26/9/23
Transmis à la Préfecture le 26/9/23